## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		DIO	logique	et a i etique	luge	ucs proud	its biologi	ques			
	I.1 Numéro du document FR-BIO-12.250-0006793.2025.001			iai: OHA isak		I.2 Type d'Opérateur					
						☑ Opérateur					
					Groupe d'opérateurs						
							• •				
			İ		1						
res											
	LED NORTH DECOY										
gaı	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs					I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
ij	Nom					Autorité Certisud (FR-BIO-12)					
[0]	Adresse Route du soler 66300 Ponteilla					Adresse	70 avenue Louis Sallenave , 64000, Pau				
nt	Pays	France	Code ISC	) FR		Pays	France		Code ISO	FR	
Éléments obligatoires	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs										
<u>:lé</u>	Production										
I: Ĭ	- 110duction										
ii e											
Partie	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production								u Conseil et		
$ \mathbf{P} $	• (b) Animaux et produits animaux non transformés										
	Méthode de production:  – production biologique, sauf durant la période de conversion										
							4				
	La prácant docu	mant act dálismá canf	ormámant ai	ı ràglamant (IJF) 2	0010/0/	2 of cortific mu	Popóratour ou	lo groupo d	'onáratoure (	(choicir co mi	
	convient) satisfa	e présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui onvient) satisfait aux exigences dudit règlement.									
	I.7 Date, lieu	7 Date, lieu I.8 Validité									
	Date	24 septembre	Nom et	Certisud		Certificat vala	ble du	15/09/2025	au	31/03/2027	
	Date	2025 08:38:19 +02	signature	cerusuu				.,,		- ,, -	
		(Europe/Luxem					<b>Y</b>				
	Lieu	bourg) Pau (FR)					•				
	Licu	1 44 (111)									
					_						
				1	1						
						ľ					

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits	de et à l'etiquetage des produits biologiques								
in Repertoire des produits									
Nom du produit  Miels Ruches Ruches: ruchettes	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848								
Miels	Biologique								
Ruches	Biologique								
	Biologique								
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres									
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs									
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées									
d	réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)								
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou de règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou l il n'a pas transféré cette responsabilité au sous	es activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du e groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelle s-traitant								
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848									
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC								
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0554.pdf								
II.9 Autres informations									